

Au sortir du troisième confinement au printemps 2021, la grande majorité des associations, rassurées par le soutien financier de l'Etat, se sont focalisées sur les modalités de réouverture des structures d'accueil ou des locaux : reprise des liens avec leurs adhérents, remobilisation des bénévoles \*... À fin juin 2021, dans un climat sanitaire moins restrictif, comment se sont comportés les effectifs dans les associations franciliennes ? Tour d'horizon de l'emploi chez ces acteurs de l'économie sociale et solidaire.

(\*) cf. La France Associative en mouvement : 19<sup>e</sup> édition Octobre 2021 – Recherches et solidarités

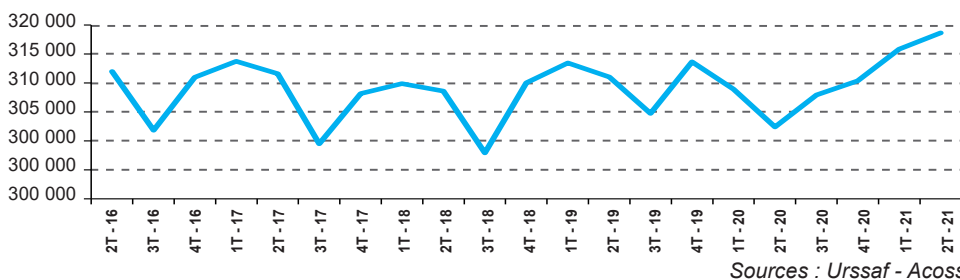
## L'emploi associatif francilien en expansion

Les associations représentent 6,7 % de l'emploi privé en Île-de-France, soit près de 318 600 personnes. Ce poids étant sensiblement moins important que celui observé sur le plan national (9,2 %). L'emploi associatif est en expansion régulière en Île-de-France depuis plus de 10 ans. Le nombre d'emplois a notamment progressé de façon constante entre 2012 et 2017 avant de marquer le pas les deux années suivantes. La crise sanitaire a eu pour conséquence une perte de 10 000 salariés mais un rebond important a été constaté sur un an, entre les mois de juin 2020 et 2021 (+ 5,4 %, soit plus de 16 000 emplois gagnés). Les associations ont donc déjà effectué leur rattrapage et établissent un nouveau record de salariés. Ce mouvement suit la tendance nationale, hors Île-de-France, avec près de 68 200 emplois gagnés dans le secteur sur un an.

Les branches qui emploient le plus de salariés affichent des évolutions très différenciées. Les deux secteurs les plus touchés par la crise sanitaire connaissent un fort rattrapage : les activités de clubs de sports (+ 10,8 %) et l'enseignement supérieur (+ 7,6 %). L'aide à domicile affiche une faible hausse (+ 1,9 %) et accuse toujours un niveau inférieur de 5,2 % par rapport à juin 2019 mais l'aide par le travail perd des emplois comme l'an dernier (- 0,5 %).

Dans l'ensemble, le secteur associatif montre généralement une saisonnalité

## Fluctuation des effectifs salariés sur cinq ans



Sources : Urssaf - Acoss

marquée dans l'année. En effet, le troisième trimestre affiche souvent des effectifs inférieurs aux autres trimestres, compte tenu des activités d'enseignements qui diminuent pendant la période estivale.

## Une multitude d'activités associatives

La forme associative concerne plus de 200 activités en Île-de-France (sur les 732 de la classification européenne). Cependant, seules 9 branches ont un poids significativement important et représentent à elles seules plus de la moitié des emplois (cf. liste des codes dans l'encadré ci-dessous).

Ainsi, les activités hospitalières représentent 5,9 % des emplois associatifs franciliens et l'action sociale sans hébergement 9,4 %. Les associations qui n'ont pu être classées (autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire, composées notamment d'organisations - non affiliées directement à un parti politique - qui militent en

faveur d'une cause ou d'une question d'intérêt public) regroupent 14,7 % des effectifs.

Le tissu associatif francilien est caractérisé par la présence de grandes associations, avec un nombre moyen de 12 salariés par association employant du personnel.

Les effectifs des associations sont répartis de manière assez semblable à l'ensemble des effectifs privés d'Île-de-France : Paris détient ainsi une grande partie des effectifs (36,3 %) devant les Hauts-de-Seine (12,6 %).

## La prédominance des associations dans certains secteurs du privé

L'emploi associatif représente souvent une part prédominante ou importante de certaines activités.

Parmi les 9 activités qui pouvoient le plus d'emplois associatifs dans le secteur privé en Île-de-France, les effectifs y sont majoritaires dans l'aide par le travail (90,8 %), l'hébergement social pour adultes et familles en difficulté (92,5 %), les activités de clubs de sports (93,2 %), et bien sûr les autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire (95,8 %). Dans d'autres activités, l'emploi associatif représente une part importante de l'emploi du privé francilien : l'aide à domicile (31,2 %), les activités hospitalières (31,6 %) et l'enseignement supérieur (45,8 %)

## Masse salariale, effectifs et établissements dans les associations

| Associations |                                | À fin                         | Évolution <sup>(2)</sup>                | Évolution <sup>(2)</sup>                  |
|--------------|--------------------------------|-------------------------------|---|---|
|              |                                | 2 <sup>e</sup> trimestre 2021 | 2 <sup>e</sup> T21/2 <sup>e</sup> T2020 | 2 <sup>e</sup> T2021/2 <sup>e</sup> T2016 |
|              | Masse salariale <sup>(1)</sup> | 2 298                         | + 5,3 %                                 | + 11,6 %                                  |
|              | Effectifs                      | 318 635                       | + 5,4 %                                 | + 2,1 %                                   |
|              | Établissements <sup>(3)</sup>  | 26 396                        | + 5,9 %                                 | - 4,9 %                                   |

(1) en millions d'euros.

(2) comparaison sur la somme d'une année pour la masse salariale.

(3) nombre d'établissements d'au moins 1 salarié.

Sources : Urssaf - Acoss

## À propos des données...

Les données proviennent des déclarations des employeurs du régime général. Elles sont non désaisonnalisées. Les codes Nace 732 des 9 activités détaillées dans cette publication sont les suivants : 8531Z, 8542Z, 8610Z, 8790B, 8810A, 8810C, 8899B, 9312Z, 9499Z. Les associations employeurs retenues dans cette étude concernent les catégories juridiques suivantes de l'Insee : 9210, 9220, 9230, 9260, 9221, 9222.

Sont exclues de l'analyse les caisses de congés. N'ont pas été retenus les congrégations (9240), les groupements d'employeurs (9223) et les comités d'entreprises qui recouvrent des secteurs d'activités spécifiques (services aux entreprises ou activités culturelles). Et enfin, les syndicats de salariés codés par la forme juridique 8410 ne sont pas pris en compte dans le champ de l'étude.

**AVERTISSEMENT.** L'intégration des données individuelles dans la chaîne de traitement statistique des effectifs salariés, réalisée progressivement depuis 2016, a été finalisée en juin 2021. Les données sur les effectifs sont désormais issues à 100 % de l'exploitation des données individuelles de la DSN (cf. [www.urssaf.org](http://www.urssaf.org) / Observatoire économique / Sta'ur Conjoncture n°329).